

à déposer 3 semaines avant la manifestation, ou 3 mois avant en cas de demande de dérogation.

à retourner à DUDT – 2 bis place du Maréchal Leclerc – 89000 Auxerre

ou par mail à securite.prevention.risques@auxerre.com téléphone : 03 86 52 27 99

Nom du demandeur :

Adresse :

① siège social :

Nom et Prénom du responsable**de l'association/société, du particulier :**

Qualité :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

① :

@ :

Manifestation concernée :

Adresse du débit temporaire :

ou établissement concerné :

Date :

Heure : de à

Type de débit de boissons temporaire demandé (cocher la case correspondante)

- 1ere groupe** : boissons sans alcool (eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieure à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat).
- 3eme groupe** : boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquelles sont joints les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs de base de vins et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur,

Documents à fournir :

- Copie du **récépissé de déclaration de l'association délivré par la Préfecture** pour l'année en cours. Ou extrait du Kbis
 - Pour les débits de boissons implantés **par des associations sportives**, dans des stades, des salles d'éducation physique, des gymnases et des établissements d'activités physiques et sportives, fournir copie **de l'affiliation à une fédération sportive agréée, à défaut fournir copie de l'agrément préfectoral.**
 - Pour les **particuliers ou les sociétés** attestation à remplir en annexe à la demande d'autorisation d'ouverture
- Références : Articles L3336-1, L3336-2 et L3336-3 du Code de la Santé Publique

Date :

Signature :